

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 41 (2014)
Heft: 6

Artikel: Assistance au suicide pour les personnes âgées?
Autor: Wenger, Susanne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911850>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assistance au suicide pour les personnes âgées?

La réglementation de la Suisse en matière d'assistance au suicide est très libérale. La question d'un accès facilité au suicide pour les personnes âgées est actuellement débattue. Faits et opinions sur un sujet sensible.

SUSANNE WENGER

À 91 ans, Heinrich Oswald a choisi de quitter ce monde chez lui, dans le canton de Zurich, en présence de ses deux fils, accompagné par l'Organisation d'aide au suicide Exit. Une année auparavant, sa santé s'était considérablement fragilisée. Il vivait encore chez lui mais avait fait deux chutes graves, nécessitait des soins et avait appris par son médecin qu'il ne pourrait désormais plus vivre sans sonde urinaire. «Après la deuxième chute, sa décision est prise: il en a assez», explique Ueli Oswald, l'un de ses fils. Son père, chef d'entreprise réputé et réformateur de l'armée, vivait dans l'angoisse de la dépendance. En 2009, Ueli Oswald a écrit un livre sur le suicide de son père devenu âgé. Ce dernier avait toujours insisté sur le fait qu'il n'était pas fatigué de vivre mais qu'il en avait assez.

Partir quand on en a assez. Exit Deutsche Schweiz, Organisation d'aide au suicide la plus importante de Suisse, souhaite faciliter ces suicides réfléchis. Au printemps dernier, l'assemblée générale a approuvé une modification des statuts avec le but de demander l'assouplissement des conditions d'accès au suicide assisté pour les personnes âgées. L'aide au suicide était proposée jusqu'à présent aux personnes atteintes d'une maladie incurable ou en phase terminale, souffrant le plus souvent de cancers. La substance létale, un barbiturique, est disponible sur ordonnance.

Une assistance au suicide sur cinq sollicitée auprès d'Exit est le fait non pas de personnes gravement malades mais de personnes âgées souffrant de plusieurs maux liés à leur grand âge. Elles ont des troubles de la vue et de l'audition, souffrent de douleurs, sont

incontinentes, ont perdu leur mobilité et sont épuisées. Les personnes âgées désirant mourir devraient à l'avenir pouvoir bénéficier d'un «accès facilité» à une substance létale. L'autodétermination est un droit inaliénable jusqu'au bout, écrit un groupe de partisans d'Exit, très engagés.

Mourir dignement est un droit qui ne doit pas être quitté

«L'initiative pour l'aide au suicide des personnes âgées vient du peuple suisse», explique Bernhard Sutter, vice-président et porte-parole d'Exit. Bon nombre de personnes âgées estiment inconcevable le fait qu'une personne de 90 ans doive quitter le droit de «mourir dignement». Exit ne précise pas de quelle manière l'accès doit être facilité: «C'est au législateur de le définir.» L'organisation ne donne pas plus de précision sur l'âge à partir duquel l'accès facilité au suicide peut être sollicité: «Le grand âge est vécu très différemment d'un individu à l'autre», explique le vice-président. Certains nonagénaires sont en pleine forme alors que des octogénaires souffrent d'infirmités très handicapantes. La question de l'accès à une aide au suicide échappe à toute tentative de classification: «Seule la personne concernée est à même de décider en fonction de son propre ressenti.»

«Signal problématique»

Les médecins font face à une immense difficulté. Leur code déontologique leur permet de délivrer une substance létale exclusivement aux patients atteints d'une maladie grave en phase terminale. «Exit s'achemine vers une situation dans laquelle l'aide médicale au suicide doit être justifiée pour toute forme de fatigue de la vie ou de souhait de mort. C'est là que je suis sceptique», explique le gériatre zurichois Daniel Grob, dans un entretien avec le «Tages-Anzeiger». Plutôt que de se jeter sur son bloc d'ordonnances, il s'agit avant tout d'écouter attentivement ce qui se cache derrière le désir de mort d'une personne âgée. Différents gériatres indiquent que ce désir peut être le signe d'une dépression. L'isolement social et le manque d'énergie sont attribués à tort à l'âge. Pourtant,

soulignent l'existence des soins palliatifs. Pourtant, il existe un large consensus sur le fait qu'il doive être possible de mettre fin à ses jours de manière humaine lorsque les souffrances sont devenues insupportables.

En 2011, le Conseil fédéral a rejeté des projets visant à limiter ou à interdire l'aide organisée au suicide, arguant que la loi en vigueur suffisait à lutter contre les abus. Mais la question de l'aide au suicide des personnes âgées relance le débat. L'assouplissement visé par Exit nécessite au préalable une modification de la loi. Au sein d'Exit, certains craignent également que l'offensive n'aboutisse au final non pas à une poursuite de la libéralisation mais, au contraire, à un durcissement des conditions d'accès à l'aide au suicide.



Que ma volonté soit faite! Telle est la devise d'un nombre croissant de personnes âgées face à la mort.

Assistance au suicide en Suisse

Il existe plusieurs organisations d'aide au suicide en Suisse. Avec plus de 75 000 membres, Exit Deutsche Schweiz est la plus importante. Elle limite ses prestations aux personnes résidant en Suisse ou de nationalité suisse. Selon son porte-parole Bernhard Sutter, Exit fournit des prestations d'aide au suicide à des Suisses de l'étranger à titre exceptionnel. Il s'agit essentiellement de membres d'Exit qui ont quitté la Suisse une fois à la retraite et chez qui un cancer a subitement été diagnostiqué. En 2013, Exit Deutsche Schweiz a accompagné 459 suicides assistés, contre 356 en 2012. Chaque cas fait l'objet d'une enquête de la police et du ministère public. L'organisation suisse Dignitas propose également une aide au suicide aux étrangers souhaitant mourir. Une étude réalisée par l'Université de Zurich indique que le tourisme associé au suicide augmente en Suisse. (swe)

une fois la dépression traitée, la personne peut aller à nouveau bien.

Le gérontologue et théologien Heinz Rüegger, de la fondation «Diakoniewerk Neuminster-Schweizerische Pflegerinnenschule», qui exploite un hôpital et plusieurs établissements pour personnes âgées dans le canton de Zurich, craint les répercussions sociales négatives. Heinz Rüegger, lui-

des personnes âgées, mais que conteste le scientifique. Ici, le suicide devient «quasiment la dernière étape d'une cure de bien-être». Mais une autre idée de la mort, également digne, est possible, explique Rüegger. L'expérimentation des limites et des défauts doit à nouveau être davantage intégrée aux projets de vie.

Une question se pose: Exit gère-t-elle également la peur de vieillir? Les personnes âgées sont-elles poussées à mettre fin elles-mêmes à leurs jours en temps opportun et de manière socialement acceptable? Bernhard Sutter, vice-président d'Exit, pense le contraire: «Une personne âgée de 90 ans et souffrant d'une grave maladie n'a pas peur de devenir vieille, elle l'est en effet depuis déjà plusieurs années. Elle souhaite seulement abréger ses souffrances qui pourraient sinon durer encore des mois ou des années.» Exit n'envisage pas d'étendre l'accès au suicide assisté ou de modifier les critères requis: «Simplement, une personne très âgée ne doit pas s'entretenir autant de fois avec son médecin pour justifier sa décision qu'une personne âgée de 65 ans.» A l'avenir aussi, toute pression éventuelle sur les personnes désireuses de mourir sera clarifiée. Le cas échéant, aucun accompagnement par Exit ne sera possible, l'accompagnant dans le cadre du suicide assisté étant alors punissable.

Les risques d'un élargissement des motifs d'assistance au suicide doivent être pris au sérieux, selon l'auteur Ueli Oswald, dont le père a mis fin à ses jours en recourant aux services d'Exit. Mais au final, la décision relève de chacun: «La mort, mon père la désirait intimement.» La famille était présente et a pu faire ses adieux. Si le père s'était jeté sous un train ou s'était tiré une balle dans la tête, les conséquences auraient été terribles: «Mais ainsi, il est parti en paix. J'ai pu le constater.»

SUSANNE WENGER EST JOURNALISTE INDÉPENDANTE. ELLE VIT À BERNE.